REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU TARN

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID: 081-218100766-20240624-D2024_41-DE

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal: 15

En Exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 14 Date de la Convocation : 20/06/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Quatre Juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents: M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Etaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN. **Secrétaire de Séance :** M. André HEBRARD.

OBJET DE LA DELIBERATION:

Délibération 2024/41 : Demande de subvention exceptionnelle Les Amis de Bajos

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'association Les Amis de Bajos, reçue le 04 juin 2024 par mail.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € pour la location de deux barnums, étant donné que ceux habituellement mis à disposition par la communeuté de communes, et loués par la commune, étaient réservés cette année pour d'autres manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- ACCEPTE la subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association Les Amis de Bajos.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits. Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. André HEBRARD